

DEMARCHE QUALITE

Objet : Engagement de la direction

Le contexte du secteur de la formation professionnelle continue et par apprentissage a conduit les organismes de formation (OF) à s'engager dans une démarche qualité au service de tous : usagers de la formation, personnels des organismes de formation, partenaires, institutionnels...

Les centres de formation agricoles ont répondu à la double certification QUALIFORMAGRI et QUALIOPI écrits sur la base du Ref 132.

En effet, depuis Octobre 2021, le CFAA et le CFPPA sont certifiés pour pouvoir assurer la prestation de service de formation. La certification est valable 3 ans jusqu'en octobre 2024.

La direction de l'établissement s'engage aux côtés des équipes dans cette démarche qualité et la soutient.

La démarche qualité a pour **objectif** d'améliorer le fonctionnement et le savoir-faire des centres de formation.

Elle oriente la stratégie (organisation et production) en fonction des attentes du formé et permet aux organismes de formation de travailler dans de meilleures conditions.

Cette démarche correspond à une amélioration continue dans laquelle chacun (usager et personnel) doit trouver ses intérêts.

Objectifs pour 2021-2024 (s'appuyant sur le projet d'établissement) :

- Garantir la qualité de nos formations
- Alimenter et mettre en œuvre le plan d'amélioration continu pour conforter et améliorer la satisfaction des usagers et des personnels
- Veiller à l'harmonisation de la démarche qualité dans l'ensemble des formations et au sein des deux centres de formation CFAA/CFPPA

La direction s'engage à faire vivre le projet de démarche qualité et d'amélioration continue en :

- Portant le projet, en le pilotant
- Communiquant largement
- Incitant les personnels à se mobiliser et se former
- Facilitant la mise en œuvre des actions

Afin que les engagements de service soient respectés par l'ensemble des personnels.

Une animatrice qualité a été désignée pour assurer cette mission auprès de l'ensemble des personnels CFA-CFPPA.

Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité du centre pour tous les personnels impliqués. La démarche qualité est sous l'autorité du directeur de l'EPLEFPA et, par délégation du directeur des centres de formation continue. La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous.

Le directeur de l'établissement



Stéphane Raguenet